



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**VOTRE VOIX,
NOTRE ACTION !**

**LA CFDT
SE MOBILISE
POUR DÉFENDRE
VOS DROITS**

CFDT - Fédération Santé-sociaux
47-49, avenue Simon Bolivar
75950 PARIS Cedex 19
Tél.: 01 56 41 52 00
Fax: 01 42 02 48 08
federation@sante-sociaux.cfdt.fr

Cfdt-sante-sociaux.fr



PRÉPARATEUR.RICE.S ET PHARMACIEN.NE.S ADJOINT.E.S EN OFFICINE



**ÉLECTIONS TPE
DU 25 NOVEMBRE
AU 9 DÉCEMBRE 2024**

Principalement exercé dans de petites entreprises, votre métier compte aujourd'hui près de **125 000 salarié-e-s** en France. Parce qu'il n'y a pas de petits droits, La CFDT, au plus proche de vos réalités sur tout le territoire, vous représente pour négocier des accords et défendre vos intérêts.

NOS REVENDICATIONS

UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE VOTRE POUVOIR D'ACHAT

La CFDT s'engage activement à vos côtés pour obtenir une hausse concrète de votre pouvoir d'achat en revendiquant :

- ⇒ une valeur de point unique ;
- ⇒ une augmentation réelle et décente des minima salariaux de la convention collective ;
- ⇒ une revalorisation des premiers coefficients de la grille de classification sans tassement pour les coefficients inférieurs à 240, avec un véritable déroulement de carrière ;
- ⇒ une reconnaissance de l'expérience professionnelle pour tou-te-s les salarié-e-s de l'officine ;
- ⇒ une reprise du coefficient et de l'ancienneté lors d'un changement de pharmacie ;
- ⇒ la rémunération des nouvelles missions des officinales assurée par les salarié-e-s :

Pour une meilleure reconnaissance
du-de la pharmacien.ne adjoint.e
en tant que collaborateur.rice direct.e.

Une reconnaissance du-de la pharmacien.ne adjoint.e en tant que collaborateur.rice direct.e :

Les adjoint.e-s ne bénéficient toujours pas d'une rémunération et d'une reconnaissance de leur niveau d'études élevé. C'est inacceptable ! C'est pourquoi la CFDT demande :

- ⇒ la fin du blocage systématique au coefficient 500 (70 % des pharmacien.ne.s adjoint.e-s plafonnent à 500) par l'introduction de coefficients intermédiaires entre 500 et 600 ;
- ⇒ la rémunération des nouvelles missions exercées par les pharmacien.ne.s adjoint.e.s.

UN RENFORCEMENT DE L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La CFDT considère que le développement professionnel continu est un droit auquel chaque salarié.e doit pouvoir accéder. À ce titre, il.elle doit avoir la possibilité de s'absenter pour suivre des formations durant son temps de travail. C'est pourquoi la CFDT veille à garder une dynamique sur le volet de la formation avec la création de certificat de qualification professionnelle (CQP) et pouvoir en bénéficier pour être qualifié.

- ⇒ **Accompagner** l'ensemble d'une évolution de carrière;
- ⇒ **intégrer** les nouveaux dispositifs de formation;
- ⇒ **bénéficier de moyens** de financement à la hauteur.

**Un.e salarié.e doit pouvoir
s'absenter pour suivre des formations
durant son temps de travail**

La CFDT participe activement aux travaux sur les référentiels de formations des certificats de qualifications professionnelles de branche tels que le maintien à domicile et son matériel ou encore l'aromathérapie-herboristerie.

UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT)

La CFDT revendique une amélioration des conditions de travail en réclamant :

- ⇒ le respect du droit à des conditions de travail décentes;
- ⇒ la reconnaissance de la pénibilité de la station debout;
- ⇒ un accès à un siège assis/debout pour chaque salarié.e de la pharmacie d'officine.

**La CFDT demande un siège
assis/debout pour chaque salarié.e
de la pharmacie d'officine**

VOTEZ CFDT !

ÉLECTIONS TPE

**DU 25 NOV
AU 9 DÉC 2024**

**La convention collective
ne doit pas être une pâle copie
du code du travail**

UN MEILLEUR RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE ET DE NOUVEAUX DROITS

La convention collective ne doit pas être une pâle copie du code du travail.

Les salarié.e.s doivent acquérir de nouveaux droits et de meilleures garanties dans le domaine de la santé et de la prévoyance. C'est pourquoi la CFDT a négocié sans relâche pour faire évoluer la convention collective en obtenant notamment :

- ⇒ des garanties en santé identiques pour tou.te.s les salarié.e.s ;
- ⇒ le maintien des garanties santé-prévoyance lors de la crise sanitaire liée à la Covid-19 pour tou.te.s les salarié.e.s.

La CFDT s'engage à vos côtés pour revendiquer un régime de branche qui :

- ⇒ réponde aux véritables besoins des salarié.e.s ;
- ⇒ ouvre de nouveaux droits ;
- ⇒ limite au possible le niveau du reste à charge ;
- ⇒ empêche et contienne les fortes hausses de cotisations ;
- ⇒ mette en place et pilote par la branche du HDS et permette un accompagnement pour les salarié.e.s.

VOTEZ CFDT !

ÉLECTIONS TPE

**DU 25 NOV
AU 9 DÉC 2024**

LA CFDT, UN SYNDICAT ENGAGÉ

La CFDT est une organisation d'adhérent.e.s avec des valeurs humaines qu'elle porte au cœur de ses revendications. Elle est force de propositions pour offrir aux salarié.e.s un degré élevé de solidarité reflétant la réalité de leurs besoins.

C'est votre voix qui va permettre à la CFDT d'être représentative au sein de la branche, d'exprimer et de défendre vos intérêts individuels et collectifs dans les instances paritaires.

En adhérant à la CFDT, vous bénéficierez d'une assurance professionnelle qui vous permettra d'exercer et d'accomplir vos nouvelles missions sans risque, comme la réalisation des tests Covid, la vaccination...

Vous êtes salarié.e d'une pharmacie d'Officine, rejoignez-nous !
La CFDT crée le lien de solidarité manquant aux salarié.e.s de l'officine souvent « isolé.e.s ».

La CFDT vous écoute, vous informe régulièrement de vos droits, vous conseille et vous défend.



COMMENT LA CFDT PEUT-ELLE M'AIDER ?

La CFDT vous représente dans les commissions régionales dédiées à votre profession, par exemple la CPR-PL, commission paritaire régionale des professions libérales.

Elles peuvent vous renseigner sur le contenu des accords professionnels qui vous concernent.

La CFDT exige un dialogue social de proximité et de qualité, quelle que soit la taille de l'entreprise !

La fédération CFDT santé-sociaux porte dans son message «**Je suis une richesse** » toute la force de la défense des intérêts de chaque professionnel.le dans le service rendu aux usager.gères, et l'indispensable reconnaissance de la richesse qu'ils.elles produisent sur les territoires.

LIENS UTILES

Vous souhaitez mieux nous connaître ?
Retrouvez-nous sur notre site tout public :

<https://sante-sociaux.cfdt.fr>

Pour les pharmaciens adjoints, vous pouvez visiter le site du Syncass ou le rejoindre (syndicat CFDT des cadres de direction, de médecins, chirurgiens-dentistes et pharmaciens) :

www.syncass-cfdt.fr

contact@syncass-cfdt.fr

tel: 0140 271880

Vous avez un projet de formation professionnelle ?
Consultez l'Opco des entreprises de proximité :

www.opcoep.fr

Des questions sur la prévoyance ?

<https://apgis.com/SalariePharmacieOfficine>

Assureur recommandé de la branche et degré élevé de solidarité : APGIS

CPNEFP de la branche de l'officine :

www.cpnefp-pharmacie.org

Envie d'adhérer à la CFDT :

www.cfdt.fr/portail/adhesion

VOTEZ CFDT !

ÉLECTIONS TPE

**DU 25 NOV
AU 9 DÉC 2024**



Si vous souhaitez adhérer à la CFDT santé-sociaux, retrouvez la section de votre département avec la carte interactive à l'aide de ce QR Code :



Vous pouvez également adhérer en ligne à la CFDT santé-sociaux à l'aide du QR Code ci-dessous :



Votre contact CFDT :

VOTEZ POUR LE 1^{ER} SYNDICAT DE FRANCE

**ÉLECTIONS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)
DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024**

WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE



VOTEZ CFDT